



**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024**

### **ACTION COLLECTIVE DE PREVENTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE POUR LES PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

La société EDF est partenaire du Fonds de Solidarité Logement (FSL) de la Métropole stéphanoise.

En 2023, un Escape Game, porté par Face Loire a été soutenu dans le cadre du Fonds Solidarité Logement par une contribution financière d'EDF. Il a permis de sensibiliser des groupes de personnes aux écogestes par le jeu. Deux équipes de 5 personnes se sont affrontées sur des questions relatives aux écogestes. Le jeu a été prolongé par une activité plus théorique permettant d'identifier les messages clés et les comportements à adopter.

Ces animations ont été mises en place auprès des collègues Jean Rostand à Saint-Chamond, Jules Vallès et Honoré d'Urfé à Saint-Etienne, du CROUS, de centres de formation, des centres sociaux de Villars, Firminy et Rive-de-Gier, de l'école de la deuxième chance et auprès d'associations comme Unis Cité, l'ACARS et l'Entr'aide Pierre Valdo. Cette intervention a permis de sensibiliser 200 personnes. A la suite d'évaluations conduites après les animations, l'ensemble des participants a su donner au minimum un écogeste concernant l'eau et deux sur le chauffage.

Pour l'année 2024, Saint-Etienne Métropole et EDF souhaitent reconduire cette action de prévention de la précarité énergétique. Face Loire poursuivra l'animation de l'action et la communication auprès des partenaires. Une évaluation sur les acquis des participants à l'issue de la session sera réalisée. L'objectif est de toucher un maximum de 200 personnes.

L'action est financée sur la base d'un montant de 500 € la demi-journée pour une animation de groupes comptant une vingtaine de personnes. La participation prévisionnelle totale à cette action dans le cadre du FSL s'élève à un montant maximum de 5 000 €. Cette somme sera retenue dans le cadre de la participation d'EDF au FSL. Le paiement sera effectué en fonction des actions réalisées. Les crédits non utilisés correspondant à la participation d'EDF pour l'année 2024 seront transférés pour des aides directes aux ménages.

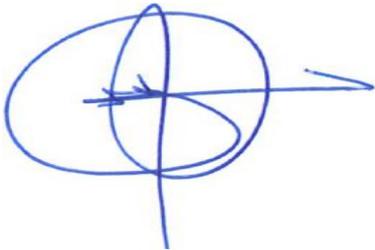
La convention jointe au présent rapport définit les modalités de financement et de la mise en œuvre de cette action.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le soutien à l'action Escape Box financée pour l'année 2024 dans le cadre du FSL pour un montant prévisionnel maximum de 5 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Habitat et Cohésion sociale, destination FSL, de l'exercice 2024 ;**
- **la recette correspondante sera imputée au chapitre 74 du budget Habitat et Cohésion sociale, destination FSL, de l'exercice 2024.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice- Présidente



Sylvie FAYOLLE